



25 November 2025

Monsieur Dominic Garant
Secrétaire suppléant
La Commission de la culture et de l'éducation
Secrétaire suppléant de la Commission de la culture et de l'éducation
Assemblée nationale du Québec
Entrée principale 1150, avenue Honoré-Mercier, 1045 Rue des Parlementaires
Québec, QC G1A 1A3

Re: Québec Bill 109

Monsieur Garant,

On behalf of Beyond Mainstream: A Global Streaming Alliance ("Beyond Mainstream") representing specialized streaming platforms worldwide, we are writing in response to Bill 109, An Act to affirm the cultural sovereignty of Québec and to enact the Act respecting the discoverability of French-language cultural content in the digital environment ("Bill 109").

We share the Québec government's commitment to preserving the province's rich culture and understand policymakers' desire to make it easier for Quebecers to discover and access original French-language cultural content. We believe, however, that certain provisions of Bill 109 could have unintended negative consequences. These impacts would affect not only Quebecers seeking to access and enjoy specialized or niche content, but also the streamers catering to them. These specialized platforms contribute to a diverse, vibrant, and healthy media landscape in Québec, ensuring that viewers have a wide variety of content to enjoy.

The members of Beyond Mainstream cater to audiences with specific tastes and curate content libraries that offer consumers choices beyond what is available from the largest entertainment services. When Quebecers access our members' catalogs, they are actively seeking out content related to their specific tastes and interests or that reflects their unique cultural identities and regional heritages. Many of our members' services are advertising-supported, helping ensure that Quebecers can access high quality content for free or via affordable subscription packages. It is with these leaner and often unique business models that specialized platforms help to fill gaps in content choice for viewers and showcase productions from around the globe that might not otherwise be available to viewers in Québec.

Beyond Mainstream's mission is, in part, to ensure consumer choice and access. Yet these goals would be potentially undermined with the enactment and implementation of Bill 109. By

imposing one-size-fits-all obligations equally on large, general-purpose platforms and on specialized services, the proposed legislation risks reducing content availability, limiting consumer choice, and depriving Quebecers of the diverse, meaningful programming they value.

Concerns about Bill 109, as currently structured, are heightened because of its dependence on future regulations and "substitute measures". While the legislation includes provisions that permit the Minister to negotiate alternative arrangements for services whose business models make compliance with the required obligations impractical, such measures, including potential investment obligations, still pose a substantial concern to these platforms. The nature of the "substitute measures", which would be time-limited, subject to termination on short notice, and unavailable to device manufacturers, undermine the kind of predictable conditions that are essential for continued investment in Québec. The lack of a clear model for these services to work with would create a climate of instability that could ultimately discourage investment and innovation in Québec's streaming ecosystem.

Furthermore, Bill 109 risks creating overlapping and potentially inconsistent obligations with federal regulations being implemented by the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission through the *Online Streaming Act*. Several of our member companies are already considered covered services under Bill C-11. The additional regulations that would result from combined application of Bill 109 and Bill C-11 would constitute an undue burden on specialized streaming platforms, whose often leaner operational structures and specialized business models would face great stress under these financial obligations.

When our core audiences seek out the specific content offered by our services, they are demonstrating a desire to engage with our content – even if that content may be outside the scope of what Bill 109 seeks to amplify. If the objective is to promote original French-language content, the government should do so without penalizing the specialized services that Quebecers elect to use to intentionally access and enjoy content other than original French-language productions. These services cater to distinct interests and communities, and for this reason, policymakers should take more time to engage with stakeholders and give consideration to how the law's provisions might disproportionately impact the business models and mission of specialized streaming services.

While we acknowledge and support the intent to strengthen the presence of French-language content in Québec's digital environment, we urge policymakers to consider the potential implications of Bill 109 for specialized streaming services. We would be pleased to offer our insights to ensure a thriving and diverse streaming ecosystem that benefits both creators and viewers in Québec, and throughout the world.

Thank you for your time and consideration on this matter.

Sincerely,

Members of Beyond Mainstream

AcornTV

allways**blk**

 Crunchyroll

HIDIVE

NDM⁺

Great American
Pure Flix

Viki

SHUDDER

 **SUNDANCE** NOW

SONY
one

SONY
liv

tubi

Roku
Channel

Z5

26 Novembre 2025

Monsieur Dominic Garant

Secrétaire suppléant de la Commission de la culture et de l'éducation

La Commission de la culture et de l'éducation

Assemblée nationale du Québec

Entrée principale 1150, avenue Honoré-Mercier, 1045 Rue des Parlementaires

Québec, QC G1A 1A3

Objet : Projet de loi 109

Monsieur Garant,

Au nom de *Beyond Mainstream*, qui représente des plateformes de diffusion spécialisées partout dans le monde, nous vous écrivons au sujet du projet de loi 109, qui vise à affirmer la souveraineté culturelle du Québec et à édicter la Loi sur la découvrabilité du contenu culturel de langue française dans l'environnement numérique (« projet de loi 109 »).

Nous partageons l'engagement du gouvernement du Québec envers la préservation de la richesse culturelle spécifique du Québec et comprenons la volonté de faciliter la découverte et l'accès à des contenus culturels originaux de langue française. Cependant, nous croyons que certaines dispositions du projet de loi 109 pourraient avoir des conséquences négatives imprévues. Ces conséquences toucheraient non seulement les personnes au Québec qui souhaitent accéder à du contenu spécialisé ou niché, mais aussi les plateformes qui servent ces publics. Ces services spécialisés contribuent à un paysage médiatique diversifié, dynamique et sain au Québec, en offrant aux téléspectateurs un choix élargi de contenus.

Les membres de *Beyond Mainstream* s'adressent à un public ayant des goûts plus spécifiques et proposent des catalogues soigneusement sélectionnés qui offrent des choix au-delà de ce que proposent les plus grands services de divertissement. Lorsque des personnes au Québec consultent les catalogues de nos membres, elles recherchent activement des contenus adaptés à leurs intérêts particuliers ou qui reflètent leurs identités culturelles et héritages régionaux. Plusieurs de nos membres offrent des services financés par la publicité, ce qui permet un accès à du contenu de qualité gratuitement, ou à coût abordable. Grâce à ces modèles d'affaires plus légers et souvent uniques, les plateformes spécialisées comblent des lacunes dans l'offre de contenus et mettent en valeur des productions provenant du monde entier qui ne seraient pas accessibles autrement au public québécois.

La mission de *Beyond Mainstream* consiste notamment à garantir le choix et l'accès pour les consommateurs. L'adoption et la mise en œuvre du projet de loi 109 risqueraient toutefois de

compromettre ces objectifs. En imposant des obligations uniformes à la fois aux grandes plateformes généralistes et aux services spécialisés, la législation proposée risque de réduire la disponibilité des contenus, de limiter le choix des consommateurs et de priver la population du Québec d'une programmation diversifiée, significative, et appréciée.

Les préoccupations liées au projet de loi 109, dans sa forme actuelle, sont amplifiées par sa dépendance à des règlements futurs et à des mesures de substitution. Bien que le projet de loi prévoit la possibilité pour le ministre de négocier des arrangements adaptés pour les services dont le modèle d'affaires rend l'application des obligations difficile, ces mesures, y compris d'éventuelles obligations d'investissement, demeurent préoccupantes pour ces plateformes. Le caractère temporaire de ces mesures de substitution, leur possibilité de révocation à court préavis et leur inaccessibilité pour les fabricants d'appareils nuisent aux conditions de prévisibilité nécessaires pour soutenir les investissements au Québec. L'absence d'un cadre clair créerait un climat d'instabilité pouvant décourager l'investissement et l'innovation dans l'écosystème québécois de la diffusion en continu.

De plus, le projet de loi 109 risque de créer des obligations qui se chevauchent ou qui pourraient être incompatibles avec les règlements fédéraux mis en œuvre par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes dans le cadre de la Loi sur la diffusion continue en ligne. Plusieurs de nos membres sont déjà considérés comme des services assujettis en vertu du projet de loi C-11. L'application combinée des règlements découlant du projet de loi 109 et du projet de loi C-11 imposerait une charge excessive aux plateformes spécialisées, dont les structures opérationnelles plus légères auraient de la difficulté à absorber de telles obligations financières.

Lorsque nos publics ciblés se tournent vers les contenus précis offerts par nos services, ils démontrent une intention claire d'accéder à ces œuvres, même si ces œuvres ne correspondent pas directement à ce que le projet de loi 109 cherche à mettre en valeur. Si l'objectif est de promouvoir la création originale en langue française, le gouvernement devrait le faire sans pénaliser les services spécialisés que les québécois choisissent volontairement pour accéder à d'autres types de contenus. Ces services répondent à des intérêts distincts, et les décideurs politiques gagneraient à engager davantage le dialogue avec toutes les parties prenantes afin d'évaluer comment les dispositions du projet de loi pourraient affecter de manière disproportionnée les modèles d'affaires et la mission des plateformes spécialisées.

Tout en reconnaissant et en soutenant l'intention de renforcer la présence du contenu francophone dans l'environnement numérique québécois, nous invitons les députés et le ministre à examiner attentivement les implications possibles du projet de loi 109 pour les services de diffusion spécialisés. Nous serions heureux de partager nos perspectives afin de contribuer à un écosystème de diffusion en continu prospère et diversifié, au bénéfice des créateurs et du public au Québec et ailleurs dans le monde.

Nous vous remercions de votre attention.

Veuillez agréer, Monsieur Garant, l'expression de nos salutations distinguées.

Cordialement,

Membres de *Beyond Mainstream*

AcornTV

always

Crunchyroll

HIDIVE

NDM+

Great American
Pure Flix

vikki

SHUDDER

SUNDANCE NOW

SONY
one

SONY
liv

tubi

Roku
Channel

Z5